

En entendant le discours du trône, je me suis demandé: "Est-il vrai que le présent Gouvernement nous ait procuré la prospérité matérielle?" Je parlerai incidemment d'un autre sujet qui est peut-être plus grave. Nos gouvernants se sont-ils efforcés de veiller au bien-être moral de la population? Voilà ce que j'aimerais à savoir.

Vous vous rappelez qu'en 1927, lorsque nous avons été saisis du projet de pension aux vieillards, l'opinion prépondérante de ce côté-ci du Sénat était qu'en fin de compte, l'Etat devrait en assumer l'entière responsabilité. Les ministres avaient parcouru le pays en tous sens disant qu'ils voulaient bien établir ces pensions, mais que le Sénat mettait obstacle à leur libéralité. Or, celui-ci s'est fatigué de maintenir le Gouvernement dans l'étroit sentier du devoir, et il a retiré son bras qui le protégeait et protégeait aussi le pays. Qu'est-il arrivé? Ces jours derniers, parlant en sa qualité officielle dans la Chambre d'assemblée, le premier ministre de la province de Québec a déclaré que la loi des pensions à la vieillesse, loi décrétée par le gouvernement fédéral, est inique et inapplicable. Aussitôt après, le secrétaire de la province, l'honorable M. David, a affirmé qu'elle est anti-sociale. Tous deux ont dit clairement que, dans notre province, les vieillards sont vénérés et chéris par leurs enfants qui reconnaissent qu'en prenant soin d'eux dans le besoin, ils ne font qu'obéir à la loi naturelle confirmée chez nous par une loi civile. Cependant, on fera des mendiants de nos vieillards; ils devront, en face du pays, prouver que leur bourse est vide et demander l'aumône. Et les enfants ne seront plus tenus au devoir assagissant d'entretenir leurs parents. Il y a en français une maxime qui est très vraie: "Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement." Notre âme en est imbuë. Chez nous, celui qui, ayant le moyen de prendre soin de ses parents, les laisserait vivre dans la gêne, ne serait ni respecté ni regardé par la société.

Eh bien, honorables messieurs, cette loi néfaste ravagera désormais les mœurs de la province de Québec. L'enfant n'a plus à prendre soin de son père. Celui-ci lui a donné la vie, l'éducation, tout ce qu'il a; néanmoins, l'Etat dit: "Je prendrai soin de ton père; tu es libéré de ce devoir." Mais ce sont des devoirs salutaires comme celui-là qui préservent la famille où les nôtres puisent leur mâle énergie.

De plus, le premier ministre du Québec a dit que cette province, en eût-elle le désir, ne pouvait pas se prévaloir de la loi des pensions à la vieillesse, vu qu'il lui faudrait dépenser, au moins, trois millions de dollars. Aujourd'hui, l'Etat applique une loi qui met à contribution toutes les provinces, bien que quel-

ques-unes seulement bénéficieront des pensions aux vieillards. Vous avez fait fi de la franche protection que le Sénat vous accordait, en mettant sa réputation en jeu. Maintenant, débitez-vous comme vous pourrez contre la population de la province de Québec. J'ai l'honneur d'exposer la thèse des honorables MM. Taschereau et David, deux chefs politiques éminents de ma province et, je crois, deux amis très estimés de l'honorable représentant du ministère au Sénat. Il vous faudra vider la querelle avec le Québec et assumer la responsabilité d'une loi injuste, inapplicable et, de plus, antisociale.

L'an dernier et l'année précédente, nous avons entrepris de signaler au ministre la propagande fort dangereuse faite par les communistes en ce pays. Nous avons entrepris de présenter au Gouvernement une requête signée par un corps aussi respectable que l'Alliance des femmes catholiques du Dominion du Canada. Que demandait cette association? Elle nous priait simplement de chasser du Canada les hommes à la solde d'un pays étranger dont le but lâche est de corrompre l'esprit des immigrants. Cependant, qu'a-t-on fait? Rien. Je pourrais dire, pis que rien. Je ne vois pas ici l'honorable sénateur de Lanark (l'honorable M. Haydon). Il s'est levé l'an dernier et a prononcé un bien joli discours; il m'a presque persuadé que je me trompais. Allons donc! disait-il, il n'y a pas de communisme au Canada. Il avait écrit à deux de ses amis—dont l'un était inspecteur d'écoles dans l'Ontario et dont l'autre occupait un emploi que j'ai oublié—et tous deux déclaraient qu'ils ne connaissaient rien d'une propagande communiste dans les écoles du Canada.

Pourtant, honorables messieurs, quelle est la situation? Le président du bureau de l'instruction publique à Toronto affirme que les communistes font actuellement des démarches insidieuses dans les lycées de cette ville, aussi bien que dans les écoles primaires. Et, à Montréal, n'ont-ils pas tenté de répandre des brochures doctrinaires parmi les écoliers? L'Ontario a été obligée de prendre des mesures afin de tenir tête à la situation. La ville de Toronto a employé des procédés très énergiques, ainsi que Sudbury où le rédacteur d'un journal rouge a été arrêté.

La question qui se présente à ma pensée est de savoir pourquoi le Gouvernement, auquel tout obéit, n'a pas fait disparaître l'abeès, le foyer de pollution et de corruption de notre corps politique, qui forme ici et là de hideuses pustules. Nous l'avons prié d'agir, mais il n'a pas remué. Nous lui avons appris qu'il y a au pays un nommé Popovitch qui, personne ne l'ignore, est rémunéré par Moscou pour pervertir l'esprit de ceux qui ne savent ni l'an-

L'hon. M. BEAUBIEN.